

Reçu en préfecture le 20/10/2025





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

# COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

# **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Duprey, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Publié le



ID: 093-229300082-20251016-2025\_10\_16\_014-DE

# Délibération n° 05-02 du 16 octobre 2025

CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DATA HILLS POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET L'AMÉLIORATION DES ACCÈS AU PARC DU SAUSSET

La commission	permanente du	conseil dé	partemental,
---------------	---------------	------------	--------------

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'offre de concours de la société Data Hills consistant à financer 95 % des travaux d'aménagement au parc du Sausset tels que détaillés dans la convention ;
- APPROUVE la convention d'offre de concours à conclure avec la société Data Hills, dont le projet est ci-annexé ;



Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20251016-2025\_10\_16\_014-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.